

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 17 (1970)
Heft: 6-7

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Notre chronique sera variée à souhait en cet été, qui permet à chacun de faire le point... ou de reprendre des forces pour un automne qui posera de nombreux problèmes à tous ceux qui — d'une manière ou d'une autre — œuvrent dans le cadre de la protection. On trouvera, en effet, dans le présent numéro soit des rapports de diverses réunions, soit des précisions quant au travail à préparer dans les communes non astreintes à mettre sur pied un organisme de protection local (OPL), soit encore un exemple de ce que peuvent faire des «amicales» PC, soit la reconnaissance de certaines installations, ou encore ce qui se rapporte à la mise sur pied d'un colloque sur l'information, dans le cadre le CRI. Cette variété étant d'ailleurs à l'image de la protection civile dont on n'arrive jamais à cerner tous les contours, et dont les aspects sont multiples. Et, comme à l'accoutumée, nous traiterons canton après canton.

Fribourg

Recrutement dans les communes non astreintes à organiser un OPL, mais par contre tenue à constituer un corps indépendant de sapeurs-pompiers de guerre. C'est-à-dire, pour simplifier le problème, toutes celles de moins de 1000 habitants, groupés en une agglomération.

Voici, ce que M. Jean-Paul Donzallas, chef de l'Office cantonal fribourgeois de PC a fait dans ce domaine:

«Durant le mois de mai, l'Office cantonal de la protection civile a organisé des rapports d'instruction administrative avec les responsables désignés des communes du canton, astreintes à l'obligation de constituer un corps indépendant de sapeurs-pompiers de guerre.

Les communes ont ainsi reçu une information générale sur ce qu'est la protection civile et sont à même de régler tous les problèmes administratifs s'y rattachant.

Cette instruction portait sur différents domaines tels que le recrutement, l'incorporation de personnes non astreintes au service militaire entre 20 et 60 ans, les mutations, les recours, l'indemnisation, la caisse de compensation, l'assurance militaire, la taxe militaire et aussi les dispositions pénales inhérentes.

Les personnes présentes purent se rendre compte de l'importance et du coût du matériel qu'elles recevront et ainsi chaque commune peut désormais procéder à l'incorporation de toutes les personnes dont a besoin la

Protection civile. Les corps indépendants de sapeurs pompiers de guerre que doivent constituer les communes intéressées, prennent donc forme et la structuration des différentes sections pourra se faire dès que les futurs commandants auront suivi leur cours de formation.

Ces rapports se sont déroulés dans la meilleure ambiance et ont été honorés de la présence de Messieurs les Préfets qui ont souligné la nécessité de la protection civile et les innombrables services qu'elle est amenée à rendre en cas de catastrophe.

C'est une nouvelle étape dans l'organisation de la protection civile du canton qui renforce ses possibilités d'intervention.»

Genève

Le fait même que l'on crée des «amicales» de protection civile est à la fois un signe de santé pour cette cause, mais aussi de popularité. Et il est remarquable que ce «diagnostic» puisse être posé à Genève... où l'on a facilement la réputation d'être «ronchonneur» (c'est un Genevois qui écrit cela, et qui admet volontiers pour lui-même cette réputation!).

Mais ce qui est mieux encore c'est quand une des «amicales» en question — car il y en a plusieurs à Genève — se met à faire de l'information en faveur de la protection civile, et cela de façon très attractive.

Deux journées d'information à Lancy

C'est le cas de l'«amicale» PC de la ville de Lancy, importante cité-satellite genevoise, qui a mis sur pied deux «Journées d'information», où tous les aspects de la protection civile ont été mis en valeur, soit par des photographies et tableaux synoptiques, soit par une exposition de matériel, soit par des films et exposés, soit encore par tout ce qui se rapporte au secourisme. Et, si les divers secteurs de cette exposition ont retenu l'attention d'un public nombreux, et des élèves de la commune venus avec leurs instituteurs (excellente initiative que celle-ci) il vaut la peine de dire que tout ce qui avait trait aux premiers secours a constitué la vedette de ces deux journées. Il est vrai que rien n'avait été négligé pour cela, le chef du service sanitaire PC de la commune, un instructeur cantonal spécialiste en la matière, et plusieurs charmantes infirmières (affectées à la PC) ayant payé de leur personne.

Et si nous insistons sur la réussite de cette initiative, et sur l'attrait de tout ce qui se touche au secourisme en particulier, c'est pour inciter les chefs locaux à mettre sur pied de telles journées d'information, qui répondent à une nécessité. Et c'est certainement dans le cadre de la commune qu'une information de ce genre est la plus valable. Les autorités de Lancy l'ayant bien compris qui avaient apporté leur appui financier, alors que le service cantonal PC et l'association genevoise ne ménagent ni conseils ni collaboration effective. Le représentant de la Municipalité, de même que M. E. Reymann, directeur du SC-PC, félicitèrent d'ailleurs comme il convenait, et le chef local et tous les dirigeants de l'«amicale» PC de Lancy.

Un exemple à imiter, et où la commission romande d'information peut être consulté avec profit.

Neuchâtel

Nous avons souvent émis le vœu que les chefs locaux alimentent cette chronique, car — et nous ne le répéterons jamais assez, ce sont eux qui sont en première ligne, qui doivent vaincre certaines difficultés, mais qui aussi éprouvent des satisfactions. Ce doit être le cas du chef local de Colombier, qui vient d'avoir le plaisir de faire visiter à tous les intéressés les nouvelles installations PC de sa commune.

Voici, d'ailleurs de quelle façon le «Courrier du Vignoble-Colombier» relate la chose:

Première visite du bâtiment de protection civile

«Les membres de la Protection civile de Colombier, sous la conduite du responsable local M. Marcel Robert, ont fait mardi la première visite du bâtiment nouvellement construit au Creux-du-Sable.

M. René Strohhecker, président de commune, assistait à cette visite, à laquelle la presse était conviée.

Ce bâtiment en est en somme à sa première étape, puisque le gros œuvre est terminé. C'est une construction multiple qui abrite tous les locaux de la Protection civile en sous-sol, les hangars des pompes au rez-de-chaussée et quatre salles de classe primaire au premier étage.

Les cubages de béton utilisés pour cette construction sont très importants, et le temps de séchage complet du béton, dont l'épaisseur varie entre 60 cm et 1 mètre peut durer environ trois ans. La seconde étape, qui suit

immédiatement la première, est l'aménagement des locaux, qui devront être équipés d'installations de climatisation, de réserves de vivres, d'eau et de mazout.

Soixante-dix lits seront installés et pourront aussi être utilisés en temps de paix, par des cours de gymnastique qui se dérouleraient dans notre localité par exemple.

L'extérieur du bâtiment sera goudronné et des zones de verdure seront créées devant les salles de classe.

Il sera autorisé de stationner devant les hangars de la Protection civile, mais non pas bien sûr devant ceux des sapeurs-pompiers. Signalons pour la petite histoire que les classes porteront le nom de «Ecole des Mûriers», rappel de trois arbres qui subsistent au nord du bâtiment. Nous reviendrons plus en détails sur cette construction lors de son inauguration.

Rapport d'exercice

A la suite de cette visite, les membres de la Protection civile ont tenu séance, retraçant l'activité de leur organisme durant l'année passée.

L'effectif de la Protection civile de Colombier est actuellement de 287 membres. Des cours de perfectionnement ont eu lieu à Sugiez à quatre reprises, et deux comptables et un chef de matériel ont été formés.

Enfin, en 1970, un seul cours pour vingt hommes sera organisé, pour l'introduction de sapeurs-pompiers de guerre.»

Nous nous réjouissons personnellement du plaisir éprouvé par le chef local Marcel Robert, car celui-ci a joué un grand rôle dans le domaine de la gymnastique suisse, et comme commandant du feu. Allons bon, les bonnes volontés ne sont pas si rares qu'on veut bien le dire en notre époque où l'égoïsme est souvent à l'honneur!

Vaud

Tour à tour la section vaudoise de l'USPC, puis l'Association vaudoise des chefs locaux ne sont réunies et il intéressera chacun de savoir ce qui a été discuté à cette occasion.

Assemblée générale de la Section vaudoise USPC

Tenue le 9 juin 1970 à Lausanne (caserne des sapeurs-pompiers), sous la présidence de M. Edmond Jacquet, ancien conseiller d'Etat (de Clarens) et dont MM. Roger Parisod et Marcelin Cordone nous disent ceci:

«Le rapport du comité, concernant l'activité depuis la dernière assemblée générale a été présenté par Monsieur R. Parisod.

Ledit rapport relève la bonne collaboration qui existe avec l'Union

suisse pour la protection des civils, l'Office fédéral de la protection civile et la Commission romande d'information. Cette dernière a déployé une intense activité sous l'expertise direction de son président, Monsieur John Chevalier, Genève. Elle s'occupe des communiqués de presse, de la radio, de la télévision et collabore aux travaux de la Commission des films USPC — Office fédéral PC.

Monsieur Marcelin Cordone, Dr ès sciences, Lausanne, vice-président et caissier, a donné connaissance des comptes, puis Messieurs Tauxe, Bex et Tritten, Lausanne, du rapport des vérificateurs des comptes.

L'assemblée a adopté ces trois rapports à l'unanimité en donnant décharge au comité pour sa gestion. Pour compenser une démission du comité, un nouveau membre a été proposé en la personne de Monsieur Michel Duperrex, délégué par le comité de l'Alliance suisse des samaritains, section mixte de Lausanne. Le comité sortant, qui est rééligible, a été réélu à l'unanimité, y compris Monsieur Duperrex, pour une nouvelle période de deux ans.

Pour diverses raisons, telles que l'épuisement du fonds de réserve relevé par les comptes et l'augmentation de $\frac{1}{3}$ du coût facturé aux sections de l'USPC pour les abonnements à la revue «Protection civile», le comité a exposé, bien à regret, qu'il est devenu nécessaire d'augmenter les cotisations individuelles et collectives de la section vaudoise, suivant en cela d'autres sections suisses. Après une discussion qui a mis en évidence les raisons justifiant cette mesure, l'assemblée a décidé qu'à partir du 1er janvier 1971, les cotisations seront les suivantes:

- membre individuel 8 fr. donnant droit à 1 abonnement
- membre collectif 20 fr. donnant droit à 2 abonnements
- membre collectif 30 fr. donnant droit à 3 abonnements

(les membres collectifs sont généralement des communes et des entreprises).

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Si regrettable soit-elle, cette augmentation se trouve cependant compensée par la revue «Protection civile» qui, devenue mensuelle, constitue une contre-partie qui justifie les augmentations.

En fin de séance, le film «Eaux en furie» mis à disposition par l'Office fédéral de la protection civile a été projeté, documentaire très intéressant concernant les barrages hydrauliques, traitant des besoins, des dangers et des mesures de contrôle fréquents, qui se justifient pleinement.»

Association vaudoise des chefs locaux (assemblée générale)

Tenue le 23 mai 1970 au Casino de Vallorbe, et dont M. Georges Cuen-

det, chef local de Vevey — encore un de nos sympathiques «élèves» du cours fédéral de Thoune pour la formation des instructeurs cantonaux OPE — a bien voulu nous donner la relation suivante:

«Dans le No 5 de notre revue, la rubrique concernant les cantons romands mentionnait les deux assemblées tenues en 1969 par l'association vaudoise des chefs locaux.

Née en 1964, elle est — comme les gens heureux — sans histoire. Créée dans le but de soutenir ses membres dans leur tâche de chef local, elle fait peu parler d'elle au dehors. D'ailleurs, les circonstances actuelles — le canton de Vaud ne dispose pas encore de centres d'instruction — ne lui permettent pas encore de déployer toute l'activité envisagée par ses promoteurs.

Néanmoins, elle apporte une aide appréciée dans certains domaines précis, où les instances officielles n'interviennent pas. En 1965, elle a notamment établi, comme sa consœur genevoise l'a fait, un barème pour la rétribution des chefs locaux; barème qui n'a rien d'impératif, il faut le dire.

Pour en venir à l'actualité, l'association vaudoise a tenu son assemblée générale annuelle au casino de Vallorbe, le samedi 23 mai écoulé. Sous la présidence de M. Jean Ganivet, chef local de Renens-Crissier-Chavannes-Ecublens, les objets habituels de l'ordre du jour ont été rapidement liquidés, d'autant plus que cette année ne comportait pas d'élections au comité. Une adjonction aux statuts, votée à l'unanimité, précise désormais que les chefs de secteur peuvent être admis dans l'association. En outre, quelques propositions ont été renvoyées au comité pour étude.

Les contacts que permettent nos rencontres bisannuelles peuvent être fructueux pour chacun: rien de plus utile que les échanges d'expériences. Actuellement, l'important est de mettre sur pied des organismes bien charpentés, qui, une fois instruits, pourront intervenir méthodiquement en cas de catastrophe.

L'assemblée, honorée de la présence de M. Haldemann, conseiller municipal de Vallorbe, s'est terminée par la projection d'un film technique sur les effets de la bombe atomique.

Notre habituelle rencontre d'automne aura lieu à Cully.»

Ajoutons que M. G. Cuendet nous a fait part de quelques réflexions quant à la présente revue, dont nous parlerons dans le cadre de la commission de rédaction.

Commission romande d'information (CRI)

Est-il besoin de préciser que la CRI est satisfaite de voir se dérouler en terre romande une activité si soutenue et si diverse, et qu'elle est heureuse de pouvoir en donner un reflet

aussi précis que possible dans ces colonnes. Merci donc à tous ceux qui veulent bien nous apporter, à cette occasion, leur indispensable collaboration.

De son côté la CRI met la dernière main à son *colloque sur l'information*, qui aura lieu le 18 novembre à Lausanne, et selon une formule qui nous semble heureuse à tous égards. Alors... une date à retenir pour les intéressés.

J. Chevalier

La protection civile à travers le monde

Colloque international sur la protection des établissements

Ainsi que nous l'avons indiqué dans le dernier numéro, l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) met sur pied les jeudi 8 et vendredi 9 octobre un important colloque, dans le cadre du Ve Salon international de la sécurité de Nancy. Ce colloque sera axé sur la protection des établissements, vaste sujet qui sera exposé par une série de spécialistes venus de Grande-Bretagne, France, Allemagne, Yougoslavie, Espagne et Suisse.

Les principales têtes de chapitre de cette réunion seront:

1. Protection civile, nouvel élément de sécurité et d'hygiène de travail dans les entreprises
2. Application pratique, l'organisme de protection d'établissement
3. Conception suisse dans ce domaine
4. Formation du chef de sécurité dans l'entreprise
5. Sécurité feu, prévention et intervention dans les diverses entreprises
6. Evacuation et sauvetage
7. Remise en état des installations
8. Mesure de protection contre les nuisances
9. Hygiène du travail et secourisme.

Ainsi qu'on peut le constater le problème de la protection des établissements est singulièrement élargi, et nul doute que ce colloque 1970 de l'OIPC n'attire à Nancy quantité de personnes, chefs d'entreprises, responsables de la sécurité ou cadres de la protection civile désireux d'approfondir leurs connaissances dans un tel domaine. Domaine, qui est à la fois économique, social et technique, et dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'il est de toute actualité.

Toutefois, et afin que ce colloque soit profitable à chacun, le nombre des participants est limité. C'est pourquoi tous ceux qui, en Suisse, désirent y participer doivent envoyer — sans plus tarder — leur inscription au Secrétariat de l'OIPC — case postale 124 — 1211 Genève 6.

J. Chevalier

Un exemple en faveur de la défense nationale intégrale

L'Office de la protection civile du canton d'Appenzell R.-E., à Hérissau, a publié la bonne nouvelle que voici: A l'occasion de l'assemblée générale du 12 avril 1970 qui s'est tenue au centre appenzellois de la protection civile à Teufen, la société des officiers de ce canton a approuvé les nouveaux statuts de la fondation Winkelried R.-E. L'innovation la plus importante a été l'instauration d'une clause permettant aux personnes astreintes à servir dans la protection civile de bénéficier, elles aussi, du soutien de cette fondation. Le 31 décembre 1969, la fondation Winkelried R.-E. disposait d'un capital de fr. 1 381 754.—.

Cette nouvelle réglementation s'est effectuée dans l'esprit de la défense nationale intégrale. Nous nous de-

vons donc, au nom de toutes les personnes de notre canton astreintes à servir dans la protection civile, de remercier la Société des officiers du canton d'Appenzell et surtout son président sortant, le colonel H. Tanner, de cette généreuse réglementation.

Nous espérons que cette nouvelle sera connue dans tout le pays, auprès de toutes les œuvres d'assistance aux soldats, auprès du don national pour nos soldats et des officiers du service d'assistance de l'armée, et qu'elle servira la cause de la défense nationale intégrale. A cette occasion, nous aimons à souligner les bonnes relations entretenues avec l'assurance militaire fédérale à laquelle la protection civile se trouve subordonnée depuis des années.

Les préceptes de Sun Tsu

Sun Tsu était un philosophe d'Etat de l'empire chinois qui vivait à l'époque Tschau (env. 500 ans avant J.-C.). Pour soumettre un voisin du sud qui se signalait par son sens de la liberté et de l'indépendance, il conçut les règles de combat suivantes. Elles sont l'objet d'études dans les académies de guerre soviétiques et dans les écoles politiques. Ce qui ne veut pas dire que d'autres puissances politiques n'aient pas utilisé ces préceptes avant eux.

A. Le grand art consiste à briser la résistance de l'ennemi sans combat.

B. 1. Détruisez tout ce qu'il y a de bien dans le pays ennemi.

2. Compromettez les représentants des classes régnautes ennemies dans des entreprises criminelles.

3. Minez leur autorité et livrez-les au moment propice, à la honte de leurs concitoyens.

4. Utilisez aussi la collaboration des créatures les plus insignifiantes et les moins dignes d'intérêt.

5. Désorganisez par tous les moyens l'activité du gouvernement.

6. Répandez la querelle et la discorde parmi les citoyens du pays ennemi.

7. Dressez les jeunes contre les vieux.

8. Avilissez les traditions de vos ennemis.

9. Détruisez par tous les moyens l'armement, la subsistance et l'ordre des forces ennemies.

10. Diminuez la volonté de combattre de l'ennemi par des mélodies et des chants sensuels.

11. Envoyez-leur des prostituées pour achever leur déchéance.

12. N'épargnez par les promesses et les cadeaux pour acheter des renseignements. N'économisez surtout pas; l'argent ainsi dépensé porte un grand intérêt.

13. Placez partout des espions secrets.

C. Seul un homme disposant de ces moyens, sachant les utiliser en suscitant partout la corruption et la discorde est digne de régner et de commander. Un tel homme est un trésor pour son maître et un pilier pour l'Etat.